

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	29	24
Date de convocation : le 1 ^{er} juin 2023		
Date d'affichage : le 9 juin 2023		

Séance du neuf juin
deux mille vingt trois
à vingt heures trente

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 077-217702687-20230609-D2023_33A-BF

S²LO 2023-68
VFB

DELIBERATION

N° 2023.33

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE**

Le 9 juin 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1^{er} juin 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames, FLAMENT-BJARSTAL, EON, HENRY, HERIQUE, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA.

Messieurs, CEREUIL, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROMERO, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés :
Monsieur AFFRE ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER
Madame DELON ayant donné pouvoir à Madame PEREZ-LOPEZ
Madame FLEURIEL ayant donné pouvoir à Madame RESTA
Madame CHAAR ayant donné pouvoir à Madame HENRY
Madame STEPHAN ayant donné pouvoir à Monsieur JACOB
Monsieur BOUJEMAÏ
Madame BELLINI

Secrétaire de séance : Monsieur CEREUIL

Approbation du Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU Le Budget Primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

VU la délibération n° 2022-17 en date du 7 mars 2022 approuvant le Budget Primitif de l'année 2022,

VU la délibération n°2023-32 en date du 9 juin 2023 approuvant le compte de gestion de l'année 2022,

CONSIDERANT que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2022 et que son résultat reflète la gestion des finances de la Ville au cours de cet exercice,

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1^{er} :

APPROUVE le Compte Administratif de la Ville de Magny Le Hongre de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	11 074 498.04	1 833 653.06
Dépenses	10 809 261.43	1 668 172.26
Résultat brut	265 236.61	165 480.80
Report résultats antérieurs	2 193 058.34	2 389 394.10
Résultat de clôture (a)	2 458 294.95	2 554 874.90
<i>Pour information Restes à Réaliser Recettes</i>		36 609,66
<i>Pour information Restes à Réaliser Dépenses</i>		483 868,87
<i>Pour information Solde des Restes à Réaliser (b)</i>		-447 259.21
Résultat après intégration des Restes à Réaliser (a) + (b)	2 458 294.95	2 107 615.69

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 077203

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CHELLER

ETABLISSEMENT : MAGNY LE HONGRE

Résultats budgétaires de l'exercice

73000 - MAGNY LE HONGRE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 666 047,85	12 680 786,94	18 346 834,79
Titres de recette émis (b)	1 833 653,06	11 355 415,42	13 189 068,48
Réductions de titres (c)		280 917,38	280 917,38
Recettes nettes (d = b - c)	1 833 653,06	11 074 498,04	12 908 151,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 666 047,85	12 680 786,94	18 346 834,79
Mandats émis (f)	1 669 590,01	11 433 736,88	13 103 326,89
Annulations de mandats (g)	1 417,75	624 475,45	625 893,20
Depenses nettes (h = f - g)	1 668 172,26	10 809 261,43	12 477 433,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	165 480,80	265 236,61	430 717,41
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

73000 - MAGNY LE HONGRE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	2 369 394,10		165 480,80		2 554 874,90
Fonctionnement	2 193 058,34		265 236,61		2 458 294,95
TOTAL I	4 582 452,44		430 717,41		5 013 169,85
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 582 452,44		430 717,41		5 013 169,85

ARTICLE 2 :

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- ⇒ Madame le trésorier de Chelles
- ⇒ Remise aux archives communales,

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL



Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.